

Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République Française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2023_99 – OBJET : Contrat de maintenance et d'hébergement du logiciel BIBLIXNET pour la bibliothèque municipale avec BIBLIX SYSTEMES

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME le Conseil Municipal qu'il y a eu lieu de pourvoir la bibliothèque municipale d'un contrat d'hébergement et de maintenance pour le logiciel BIBLIXNET,

DIT qu'un contrat d'hébergement et de maintenance est passé, à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une période d'un an renouvelable deux fois maximum pour la même durée avec BIBLIXNET – 701 avenue de Jatteau - 77550 MOISSY-CRAMAYEL, pour un montant total annuel de 810.00 €HT réparti comme suit :

- Hébergement 490.00 €HT
- Maintenance 320.00 €HT

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation sont prévus au budget de la commune, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 30 novembre 2023.

